

Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2020
Délibérations consultables en Mairie du 29 juin au 29 août 2020 pendant les horaires
d'ouverture de la Mairie

Le Conseil Municipal de CEAULMONT s'est réuni en séance ordinaire, le 24 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2020

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Gilles LOUSTALOT, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, Mme Julie JAOUEN, M. Loïc HÉMERY, Mme Françoise VALENTIN, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, M. Jean-Marc DAVID, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Catherine AUMAITRE, Mme Pascale ADAM.

ABSENTS EXCUSÉS : néant

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Nicolas ROUTET

Après approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1 - Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'avis du bureau réuni en Commission des Finances le mercredi 24 juin 2020 de ne pas modifier le taux d'imposition des deux taxes directes locales (TFB, TFNB) pour 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des taxes :

- 19,95 % pour la Taxe foncière (bâti)
- 38,95 % pour la Taxe foncière (non bâti)

2 - Délibération Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération en ce sens avait déjà été prise en 2018. Toutefois, il n'avait pas été nécessaire d'y recourir.

La ligne de trésorerie n'étant ouverte que pour une durée maximale de 12 mois, il serait souhaitable de procéder à une nouvelle ouverture.

Le Conseil Municipal décide de demander à la Banque Populaire Val de France une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

3 - Délibération Création d'emploi Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe pour assurer l'entretien des espaces verts et l'entretien de la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

4 - Rénovation de l'Eclairage Public au cours de l'année 2020 : 3^{ème} tranche des Travaux

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les travaux en prévision concernant :

- La mise en sécurité et la rénovation du système de commande dans les villages de VILLARNOUX, LA CROIX, l'AUVERGNE, LES PASCAUDS, RENAULT, BURET, LAVAUD, LES CHAMPS VERTS.
- La rénovation des luminaires dans les villages de VILLARNOUX, LA CROIX, l'AUVERGNE, LES PASCAUDS, RENAULT, BURET, LES CHAMPS VERTS, LAVAUD, LES GRANGES.

Le Maire présente l'étude retenue de l'entreprise SEGEC pour un montant de 41 821 € HT soit 50 185.22 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le projet et de solliciter une subvention DETR.

5 - Délibération Renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 150, paragraphe 3, du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des assemblées municipales. Le Conseil municipal a établi la liste des 24 personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

6- Modification de la délibération n° 2020 – 12 portant sur la désignation des Délégués au sein d'organismes extérieurs

Par délibération n° 2020-12, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs.

Or, une erreur a été commise concernant le nombre de délégués au Syndicat des Eaux de Celon – Vigoux – Ceaulmont. En effet, 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) doivent être désignés et non 2 représentants.

Il convient donc de modifier la délibération comme suit :

SIAEP de CELON – VIGOUX – CEAULMONT (Syndicat des Eaux)

- Délégués titulaires : Pierre PETITGUILLAUME – Jérôme GABILLAUD
- Délégués suppléants : Anne-Laure BODIN – John LE MENTEC

7 - Délibération Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Conseil Municipal a donné son accord à une participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) au titre de l'année 2020 pour un montant de 537.84 €.

8 - Financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Le Conseil Municipal a donné son accord à une participation de la commune au fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) au titre de l'année 2020 pour un montant de 28 €

9 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame la Trésorière Principale d'Argenton-sur-Creuse a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient à la Trésorière, et à elle seule, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la Trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Le montant total des créances s'élève à 343.37 €.

10 - Attribution d'avance de Subvention au Football Club de Ceaulmont-Les-Granges

Considérant que le Football Club de Ceaulmont-Les-Granges, nouvellement constitué, a besoin de fonds pour démarrer son activité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une avance de subvention de 500 € (cinq cents euros) pour couvrir les premiers frais engagés par le Football Club de Ceaulmont-Les-Granges.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Délégué CIAS de la Communauté de Communes

Par son courrier en date du 15 juin, la Communauté de Communes nous rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Social Eguzon Argenton est administré par un conseil d'administration composé du Président de la communauté, de 8 délégués communautaires ainsi que de 8 membres qualifiés.

Les délégués communautaires sont impérativement des élus communautaires titulaires ; les membres qualifiés sont issus d'associations sociales ou caritatives ou d'organismes tels que MSA, Familles Rurales oeuvrant dans la commune.

La communauté de Communes nous demande de proposer les nom et prénom d'une personne susceptible de représenter une association sociale.

Le Conseil Municipal décide de proposer Mme Françoise VALENTIN, adhérente aux Familles Rurales

2 – Système d'alerte GALA

Dans le cadre de ses compétences en matière de sécurité civile, la Préfecture dispose d'un moyen d'alerte des Maires (système d'alerte GALA) pour :

- Les évènements météorologiques (vents violents, orages...) : vigilance orange et rouge
- Les crues des cours d'eau de l'Indre, la Creuse, le cher, l'Arnon et la Théols : vigilance jaune, orange et rouge
- La situation du Barrage d'Eguzon
- Le déclenchement de certains plans ORSEC : canicule, pandémie
- Et tout autre évènement qui nécessiterait une alerte générale des Maires

Afin d'actualiser le fichier des contacts de ce système d'automate d'appel, la Préfecture nous demande de désigner 4 à 5 personnes pour les communes de plus de 500 habitants.

Les personnes chargées au niveau communal de relayer l'alerte dans les conditions définies par la municipalité notamment dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont :

- Pierre PETITGUIILLAUME, Maire
- Anne-Laure BODIN, Maire-Adjointe
- Gilles LOUSTALOT, 2^{ème} Adjoint
- Jérôme GABILLAUD, 3^{ème} Adjoint

Ces personnes seront contactées par message téléphonique ou SMS lors de toute alerte.

3 – Navette Gargillesse – Argenton-sur-Creuse

La RATP Dev (STI Centre) nous informe, à l'aide d'affiches, qu'une navette assure la liaison entre Gargillesse et Argenton-sur-Creuse le mercredi sur inscription par téléphone au 08 00 77 86 21.

4 – Compte-rendu des Commissions

Suite aux réunions des différentes commissions, les Présidents nous font part des décisions prises lors de ces séances.